Du registre aux délibérations du Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

de

M O R L A N W E L Z

Séance du 22 juin 2009.-

Réf. cc/09/07/02/JCD.-

ORDRE DU JOUR :

2. Subventions aux sociétés et œuvres diverses - Autorisation de paiement.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ; MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, M. ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que le Syndicat d'initiative de Morlanwelz participe de manière active aux festivités organisées au sein de la Commune de Morlanwelz ;

Attendu qu'un solde de crédit d'un montant de 600,00.- € ne sera pas utilisé à l'article 763/123/16, frais de réception pour les fêtes et cérémonies publiques ;

Attendu que la somme de 600,00.- € a été transférée lors de la modification budgétaire n°2 du budget 2008 ;

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Receveur communal à verser, la somme de 600,00€ sur le compte 068-0417700-45 du Syndicat d'initiative de Morlanwelz.

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal, (s) M. BURION

Le Président, (s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,